

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 30 MARS 2015**

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, et le trente mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 23 mars 2015, à Saint Vincent de Cosse, salle des fêtes sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Julien Vanière est désigné comme secrétaire de séance.

Présents (32) : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BONDONNEAU Romain, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, DE PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DROIN Jean-Fred, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARGAT Marie-Louise, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, ROUANNE Jeanne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, TRAVERSE Frédéric, VANIERE Julien, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

Procurations (5): COLLARDEAU-TRICHET Sophie à DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DOURSAT Jean-Pierre à VEYRET Daniel, NICOLAS Jeannine à ALDRIN Patrick, TREMOUILLE Thierry à CASTAGNAU Jean-Claude, VALETTE Marie-Pierre à Franck DUVAL.

-Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 6 février 2015
Approuvé à l'unanimité sans modification.

I/ PROJETS COMMUNAUTAIRES

N° 2015-10 - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie

Rapporteur : Jean-Pierre Doursat/Bernard Venancie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose une nouvelle définition des routes reconnues d'intérêt communautaire, cette nouvelle répartition étant précisé sur des cartes annexées à la délibération Il précise également que les autres éléments de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie définis dans la délibération n°2013-16 du 12 avril 2013 restent inchangés.

N° 2015-11 - Marché émulsion

Rapporteur : Jean-Pierre Doursat/Bernard Venancie

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer l'acte d'engagement, et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché de fournitures et de transport d'émulsions de bitume et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 et aux budgets suivants.

N° 2015-12 - SPANC – Recouvrement de la redevance sur l’assainissement non collectif liée au contrôle de fonctionnement par la société fermière SOGEDO

Rapporteur : Frédéric Traverse

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 34 voix pour et trois abstentions (Romain Bondonneau, Hélène Coq-Lefrancq et Anick Le Goff), autorise le Président ou le Vice-président, à signer la convention avec SOGEDO et précise que la présente convention concerne les communes de Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, Marquay, Sarlat-la-Canéda, Vézac et Vitrac.

Romain Bondonneau, Hélène Coq-Lefrancq et Anick Le Goff souhaitent s’abstenir pour dénoncer le fonctionnement opaque des sociétés fermières et indiquent qu’ils préféreraient que la gestion en régie directe soit privilégiée.

N° 2015-13 - Adhésion au groupement d’achat d’électricité du Syndicat départemental d’énergie de la Dordogne (SDE24)

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, propose l’adhésion de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir au groupement de commande pour « l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique » pour une durée illimitée. Il autorise Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer l’acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération. Il autorise également Monsieur le Président à faire acte de candidature aux marchés d’énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité et autorise les Syndicats Départementaux d’Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d’énergies, l’ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

Il approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et l’imputation de ces dépenses sur le budget de l’exercice correspondant. Il s’engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir est partie prenante et dit que les sommes dues au titre des marchés, sont inscrites au budget 2015.

II/ FINANCES

N° 2015-14 - Protection et mise en valeur des cours d’eau : bilan 2014 et programme d’actions 2015

Rapporteur : Frédéric Traverse

Suite à l’imprécision de certaines mentions sur la délibération, elle est retirée de l’ordre du jour.

N° 2015-15 - Compte administratif 2014 – Budget principal

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif 2014 suivant, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES €	RECETTES €	SOLDES €
Fonctionnement	10 551 006,84	10 931 520,75	380 513,91
Investissement	2 608 577,73	2 921 217,37	312 639,64
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)	-	718 169,83	718 169,83
Investissement report N-1 (001)	1 240 185,83	-	- 1 240 185,83
	=	=	=
Fonctionnement	10 551 006,84	11 649 690,58	1 098 683,74
Investissement	3 848 763,56	2 921 217,37	- 927 546,19
TOTAL CUMULE	14 399 770,40	14 570 907,95	171 137,55
	=	=	=
Investissement Restes à réaliser	240 518,04	463 988,00	223 469,96
	=	=	=
TOTAL	14 640 288,44	15 034 895,95	394 607,51

Il constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Hélène Coq-Lefrancq souhaite, pour faciliter la lecture des documents, que la présentation du compte administratif fasse apparaître les montants de N-1.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une présentation règlementaire.

Romain Bondonneau regrette que les seules solutions aujourd'hui soient l'augmentation de la fiscalité ou l'emprunt. Il relève une situation d'impuissance du fait de l'héritage des choix faits précédemment.

Monsieur le Président reprend en demandant s'il a des propositions de gestion et demande quels sont les investissements réalisés qui pourraient être considérés comme inutiles. Il précise que la situation est identique dans toutes les collectivités et espère que la croissance va redémarrer.

Il précise de plus, suite à une interrogation de Jean-Luc Astie, que les emprunts de la CCSPN sont en cours d'étude par le cabinet Klopfer afin de dégager des marges de manœuvre le cas échéant.

N° 2015-16 -Compte de gestion 2014 - Budget principal

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget Principal de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du budget Principal dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2015-17 - Affectation des résultats 2014 - Budget principal

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général 2015, les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 927.546,19 € ;
- en Investissement Recettes, au compte 1068, affectation de 704.076,23 € correspondant au besoin net de la section d'investissement ;
- en Fonctionnement Recettes, au compte 002, le montant complémentaire de l'excédent cumulé de fonctionnement soit 394.607,51 €.

N° 2015-18 - Compte administratif 2014 - Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif 2014 suivant, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES €	RECETTES €	SOLDES €
Fonctionnement	69 972,50	110 335,36	40 362,86
Investissement	3 204,00	11 790,91	8 586,91
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)	-	38 868,70	38 868,70
Investissement report N-1 (001)	11 790,91	-	- 11 790,91
	=	=	=
Fonctionnement	69 972,50	149 204,06	79 231,56
Investissement	14 994,91	11 790,91	- 3 204,00
TOTAL CUMULE	84 967,41	160 994,97	76 027,56
Investissement Restes à réaliser	-	-	-
	=	=	=
TOTAL	84 967,41	160 994,97	76 027,56

Il constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2015-19 - Compte de gestion 2014 - Budget annexe du SPANC

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget annexe SPANC de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2015-20 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe SPANC

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe SPANC 2015, les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 3.204,00 € ;
- en Investissement Recettes, au compte 1068, affectation de 3.204,00 € correspondant au besoin net de la section d'investissement ;
- en Fonctionnement Recettes, au compte 002, le montant complémentaire de l'excédent cumulé de fonctionnement soit 76.027,56 €.

N°2015-21 - Compte administratif 2014 - Budget annexe zones d'activités économiques (ZAE)

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif 2014 suivant, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES €	RECETTES €	SOLDES €
Fonctionnement	194 044,60	194 020,60	- 24,00
Investissement	192 345,60	190 670,60	- 1 675,00
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)	47,00		- 47,00
Investissement report N-1 (001)	190 670,60	-	- 190 670,60
	=	=	=
Fonctionnement	194 091,60	194 020,60	- 71,00
Investissement	383 016,20	190 670,60	- 192 345,60
TOTAL CUMULE	577 107,80	384 691,20	- 192 416,60
Investissement Restes à réaliser			-
	=	=	=
TOTAL	577 107,80	384 691,20	- 192 416,60

Il constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2015-22 - Compte de gestion 2014 - Budget annexe ZAE

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget annexe ZAE de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du budget annexe ZAE dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2015-23 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe ZAE

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe ZAE 2015, les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 192.345,60 € ;
- en Fonctionnement Dépenses, au compte 002, le déficit de fonctionnement cumulé qui s'élève à 71,00 €.

N°2015-24 - Compte administratif 2014 - Budget annexe locaux Delpeyrat

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif 2014 suivant, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES €	RECETTES €	SOLDES €
Fonctionnement	3 734,00	3 734,00	-
Investissement	-	-	-
	+	+	+
Fonctionnement report N-1 (002)	-		-
Investissement report N-1 (001)	203 229,69	-	- 203 229,69
	=	=	=
Fonctionnement	3 734,00	3 734,00	-
Investissement	203 229,69	-	- 203 229,69
TOTAL CUMULE	206 963,69	3 734,00	- 203 229,69
Investissement Restes à réaliser			-
	=	=	=
TOTAL	206 963,69	3 734,00	- 203 229,69

Il constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N°2015-25 - Compte de gestion 2014 - Budget annexe locaux Delpeyrat

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget annexe du Locaux Delpeyrat de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et déclare que le compte de gestion du budget annexe du Locaux Delpeyrat dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2015-26 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe locaux Delpeyrat

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe Locaux Delpeyrat 2015, les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- en Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 203.229,69 €.

N° 2015-27 –Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Rapporteur : Le Président

Départ de Roland Manet pendant l'échange sur le débat d'orientations budgétaires.

Le Président présente le Débat d'Orientations Budgétaires. Il rappelle le contexte économique et propose des priorités pour l'année 2015.

Hélène Coq-Lefrancq relève le désengagement financier de l'Etat et les charges supplémentaires pour la collectivité. Elle souhaite que les charges de personnel soient mieux maîtrisées et pense que des réorganisations de service sont nécessaires. Elle fait état de deux types de gestion : les cigales qui dépensent de façon incontrôlée les deniers publics et les fourmis qui rationalisent et ont une gestion raisonnée des collectivités.

Anick Le Goff rappelle également le retrait de l'Etat et le contexte économique général morose qui pèsent sur la situation financière des collectivités. Elle réitère une proposition qu'elle a faite précédemment : une démission en bloc du conseil pour soutenir le service public.

Benoit Secretsat, pour sa part, s'interroge sur les compétences de la CCSPN. Il indique que pour lui la Communauté de communes doit se doter de compétences telles que la petite enfance. Il faut ensuite mener une réflexion communautaire sur le tissu scolaire. Il rappelle que cette demande d'organisation au niveau communautaire a été formulée par la Directrice d'Académie.

Alain Passerieux rappelle toutes les dépenses nouvelles pour la CCSPN ou les communes : périscolaire, urbanisme, voirie...Il souhaite que soient privilégiés des investissements productifs.

Jérôme Peyrat, enfin, exprime son optimisme quant au développement économique des années à venir et dit qu'il faut effectivement faire des investissements stratégiques.

Le Président conclue en indiquant qu'il est nécessaire d'aller de l'avant, que les temps sont difficiles mais que la situation va forcément se redresser notamment grâce aux efforts engagés.

Le Conseil communautaire ayant débattu des orientations budgétaires 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que les dispositions des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2015 et prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2015.

III/ MOTION

N° 2015-28 - Motion : Priorité au réseau ferroviaire classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Rapporteur : Jean-Michel Perusin

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil communautaire une motion sur la Priorité au réseau ferroviaire classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette motion.